

Date de convocation : 05/06/2018

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 JUIN 2018**

Le cinq juin deux mille dix-huit, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE, Isabelle BADERA et Marie-Cécile POUILLY  
MM. Philippe CALMUS, Jacques DERRE, Jacky GASNIER, et Patrick OCZACHOWSKI

Arrivée à 21h de M. Olivier HANQUEZ

Absents et représentés :

M. Ludovic BRUN procuration à M. Jacky GASNIER  
M. Thierry CAZALET procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI  
M. Jean-Marc BOULERAND procuration à M. Jacques DERRE  
M. Éric GUITTARD procuration à Mme Geneviève GALIERE  
M. Christophe SEMETEYS procuration à Fabienne DINARD

Absent non excusé :

M. Franck GUILLAIN

**I / Désignation du secrétaire de séance :**

M. Jacques DERRÉ se propose et est accepté à l'unanimité.

**II / Approbation à du compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2018 :**

Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**

**III/ Convention avec le Département dans le cadre des travaux de la rue du Bout Corneret :**

Il s'avère que la rue du Bout Corneret est une voie départementale ; dès lors une convention doit être signée avec le département ; si des bordures sont réalisés, le département pourrait prendre à sa charge une partie de la bande de roulement, ou verser une subvention égale au minimum à 7 euros du m/2 (soit environ 5 000 euros).

Accord à l'unanimité des présents pour que Madame le Maire signe cette convention

**IV / Convention avec les Archives Départementales**

Il est fait obligation aux villes de moins de 2 000 habitants d'envoyer pour conservation aux Archives Départementales les registres d'État Civil de plus de 100 ans et les documents antérieurs à la seconde guerre mondiale. S'agissant de la Commune de Faverolles, cela a déjà été fait et il s'agit donc de régulariser le dépôt de 28 registres états cadastraux napoléoniens.

Accord à l'unanimité des présents pour que Madame le Maire signe cette convention.

**V/ Point sur le PLUi**

Rien n'est encore figé, mais pour le zonage, une première proposition va être faite à la DDT et la Chambre d'Agriculture pour les zones agricoles et habitables pour avis. Madame le Maire donne des explications sur les zones

« jardin », « humides » et « naturelles », en précisant que tous les agriculteurs de Faverolles ont assisté à la réunion les concernant.

Quelques remarques sont faites concernant des erreurs ou des modifications à apporter ; ces remarques seront transmises pour rectification des plans.

#### **VI/ Point sur la Communauté de Communes :**

Le travail de détermination des compétences facultatives et optionnelles est en cours.

#### **VII/ Point sur les syndicats :**

\*Sides : le remplacement d'une pompe hors usage au Bout au Duhay a été l'occasion de constater que les prestations de la Société Vincent étaient à la fois de mauvaise qualité (pompe mal posée notamment) et chères par rapport à celles d'une société installée à Vernouillet (Ol.ass) et ce à prestations équivalentes (différence de 700 euros environ sur le prix d'achat d'une pompe de 3800 euros). Décision est prise de ne plus s'adresser à la Société Vincent et de prendre la Société Ol.ass.

\*Sivom : ce syndicat n'a plus de fond de roulement, suite à des dépenses mal programmées. Dès lors une subvention exceptionnelle apparaît nécessaire, à partager avec Les Pinthières (à proportion du nombre d'élèves). Cela génère un vaste débat et il est décidé à l'unanimité sauf une abstention d'accorder une subvention qui pourrait s'établir pour la Commune de faverolles à 15 000 euros. Toutefois cette subvention est subordonnée à la fourniture par le Sivom d'un planning de dépenses « exceptionnelles » jusqu'à fin 2020 et à la liste des mesures pour enrayer cette situation.

#### **VII/ Points et questions divers :**

\*Madame le Maire évoque plusieurs devis : un de 2 000 euros pour la réfection de fenêtres à l'étage de la mairie, un de 738 euros pour le remplacement d'un lampadaire détruit (déclaration va être faite à la Gendarmerie, pour l'assurance) un de Bodet pour changer un moteur de cloche à l'église (1 387 euros, en attente pour l'instant), un de 1000 euros pour le ravalement du Monument aux Morts (sachant que l'Association du Patrimoine Faverollais prend à sa charge celui de 600 euros pour la peinture des lettres).

Elle indique qu'il y a un devis de 9 360 euros pour l'abattage de 26 peupliers au stade (en mauvais état) ; d'autres devis seront demandés.

Accord est donné pour faire des devis pour l'achat d'une échelle/passarelle.

\*Mme GALIÈRE indique que :

- La réunion préparatoire des festivités du 11 Novembre 2018, malgré le petit nombre des participants, a permis de bien avancer sur ce projet.
- La soirée cinéma, compte tenu de son succès, sera suivie d'autres au deuxième semestre.
- Le 14 juillet se prépare activement.

\*Il est rappelé que les branches coupées pour le passage des fils de la fibre optique doivent être ramassées par l'entreprise (selon la convention passée).

\*Le radar pédagogique pourrait être déplacé sur la Butte - d'Auvergne.

\*Le prochain Conseil municipal devrait se tenir, sauf urgence, en septembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.